

ans les cours de sciences et n'a plus de professeur pour cet enseignement... N'est-ce pas s'exposer à recevoir un démenti cruel ? attendu que « depuis trois ans à l'établissement de Saint-Jean a renoncé à la bifurcation des études... ainsi qu'on y a renoncé depuis deux ans dans les lycées; mais on n'a jamais cessé d'y enseigner les sciences et tout au moins avec autant d'étendue que dans les lycées... C'est un bachelier ès-sciences qui dirige cette partie de l'instruction. »

5° Dire et répéter que le système mixte du collège de Tourcoing pouvait être admis à Roubaix... n'est-ce pas nous engager à donner plus de créance à vos paroles, à votre interprétation qu'à celles à positives dites par M. le Recteur à l'un de nous et dont nous maintenons exactement le sens.

6° Enfin, car il est temps d'abrèger, vous dont la perspicacité est si grande et qui nous expliquez si clairement quelle confiance on doit avoir dans vos éloges... Comment pouvez-vous, à votre tour, prendre pour argent comptant, les bruyants applaudissements de vos amis et camarades, lorsque, dans vos petites réunions, vous vous posez en orateurs et foudroyez de votre puissante parole, ceux qui n'ont d'autre tort que de vous combattre avec sincérité au sein du Conseil municipal ?

Pouvez-vous donc, sans rire, transformer ces adhésions de politesse ou de camaraderie, en témoignages éclatants de l'opinion publique ?

Je termine en vous souhaitant, mes chers et jeunes collègues, tous les triomphes d'avenir dont vous bercent vos illusions, espérant d'ailleurs qu'avec l'âge la maturité viendra perfectionner les brillantes dispositions dont vous nous donnez les prémices. »

A. DEWARLEZ, aîné.

Roubaix, 9 juin 1866.

Roubaix, 9 juin 1866.

Monsieur le Recteur,

J'ai reçu hier vendredi, comme abonné, le numéro de votre estimable journal du 8 courant; j'en reçois à l'instant un second exemplaire qui m'est adressé à titre de conseiller municipal.

Je m'étais bien promis de ne pas intervenir personnellement dans la polémique relative au collège; mes collègues en avaient assez dit pour éclairer l'opinion publique. Mais devant un défi catégorique, itérativement envoyé à mon adresse, il m'est impossible de me taire.

J'ai, en effet, comme le dit M. Sioen, eu l'honneur d'aller visiter M. le Recteur de l'Académie. — Quel était le but de ma visite à M. Fleury ? Je le lui ai nettement défini. — Je lui déclarai que, membre de la commission du collège dont l'œuvre semblait peu favorablement accueillie par une certaine partie de nos collègues au Conseil, je venais, avant que la question ne fut définitivement jugée, avant qu'une délibération ne fut prise, demander, en dernier ressort, à M. le Recteur lui-même, si nous devions désespérer de son concours pour fonder à Roubaix un collège mixte, conforme en tout point à celui de Tourcoing, et qui aurait l'immense avantage de donner satisfaction à toutes les aspirations de notre population. On nous avait bien certifié que l'Université ne faciliterait plus désormais la création de tels établissements; cela nous était affirmé par des personnes dignes de toute notre confiance. Mais avant de discuter la question, nous voulions savoir de M. le Recteur lui-même si notre bonne foi n'avait pas été trompée. — Nous avions encore la possibilité et, parlant en mon nom, j'ajoutai, le désir et la volonté de modifier la conclusion du rapport de la commission.

M. le Recteur voulut bien me répondre :

« Je ne suis pas le ministre, mais si le ministre me faisait l'honneur de me consulter sur cette affaire, je m'opposerais de toutes mes forces à l'établissement d'un collège comme ceux de Tourcoing et de Bailleul; je n'accepterais même pas le programme de la minorité m'imposant comme condition impérieuse, comme injonction, l'obligation de donner au collège un principal ecclésiastique. »

Est-ce assez clair ? Les paroles de M. le Recteur étaient-elles un acquiescement à ma demande; je dirai plus, à mes désirs, ou bien n'était-ce pas le refus le plus nettement formulé qu'il put m'adresser.

Comment M. Sioen peut-il trouver ma conclusion forcée, quand cette conclusion était la seule qu'on put tirer de l'accueil que fit M. le Recteur à ma proposition ?

Il est trop tard pour notre honorable contradicteur de venir aujourd'hui contester la véracité de mes assertions. Il en avait l'occasion au sein du Conseil, il a eu le grand tort de se taire alors.

Je maintiens mes paroles comme vraies et rigoureusement exactes, et personne ne se laissera prendre aux artifices du langage de notre honorable collègue, quand il nous met au défi de prouver que l'Université a refusé, à Roubaix, un directeur ecclésiastique. Il est triste de jouer ainsi sur les mots dans une circonstance aussi grave.

Sans doute, M. le Recteur de Douai ne personnellement pas toute l'Université. Il a ses supérieurs qui eux-mêmes en ont d'autres qui sont M. le ministre de l'instruction publique et, au sommet de l'échelle, l'Empereur lui-même.

Quand, au sein du conseil, M. Sioen a cru devoir présenter ses objections à notre programme et à nos idées. Quand, dans un discours écrit, et partant sérieux, il a dit: « Nous avons obtenu que le directeur

de notre collège, l'auteur, les professeurs des classes inférieures seraient des ecclésiastiques. » Il aurait bien fait d'ajouter de qui il tenait cette assurance; nous nous serions tus. Mais nous, qui n'avions rien obtenu, nous avons trouvé étrange cette affirmation de notre collègue et lui avons humblement répondu: « Vous êtes plus heureux que nous même, car voici le langage que M. le Recteur nous tenait mardi dernier. Avouez qu'il est en complète contradiction avec vos promesses. »

C'était le moment d'opposer une autorité à la nôtre, de la faire connaître, c'était le moment de produire un titre émanant de quelque officier supérieur de l'Université; mais M. Sioen n'en a rien fait, il n'a rien eu à alléguer contre notre déclaration.

J'en conclus que notre honorable collègue, avec sa vive imagination, a pris ses vœux pour des réalités, qu'il s'est étrangement trompé en faisant au Conseil assemblé une promesse précise et sérieuse qu'il était dans l'impuissance de remplir. J'ajouterais qu'il a le tort aujourd'hui de nous envoyer à domicile un défi que nous relevons en lui en adressant un autre, celui de nous prouver par un document authentique, resté inconnu jusqu'ici, qu'il avait au moment de notre discussion au Conseil, la garantie de nous donner tout ce qu'il disait avoir obtenu. Jusqu'à production de ce titre, M. Sioen nous permettra de rester sous l'impression des paroles de M. le Recteur et de ne croire à nulle autre.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma parfaite considération. »

MOTTE-BOSSUT.

Roubaix, 10 juin 1866.

Monsieur le Recteur,

Votre numéro de ce jour contient une lettre qui m'avait été adressée par M. l'abbé Gravelaine, et à laquelle j'avais répondu par l'intermédiaire de son directeur: que je n'avais pas à apporter de rectification à ma lettre du 31 mai, puisque tout ce que j'y affirmais était exact.

Que dit en effet ma lettre ?

1° Que le pensionnat de Marcq ne fait pas partie de la congrégation de Saint-Charles. — Cela est rigoureusement exact.

2° Que sur les six professeurs de sciences attachés à cet établissement, deux seulement appartiennent au diocèse de Cambrai. — Cela est incontestable.

3° Que ces deux messieurs ne sont pas grades. — Toujours incontestable.

4° Qu'ils ne tiennent qu'un rang secondaire dans l'enseignement des sciences. — Cela est encore vrai, puisque l'un d'eux est troisième professeur de mathématiques et l'autre second professeur de physique.

5° Que St-Jean a supprimé les cours de sciences depuis trois ans. — Encore vrai.

Monsieur Gravelaine me dit: « Il serait trop long d'examiner les motifs qui ont fait supprimer ces cours à St-Jean. »

D'ailleurs, j'avais de bonnes raisons de ne pas craindre la contradiction sur tous ces points, mes renseignements m'ayant été fournis par M. l'abbé Laisé, directeur de l'établissement de Marcq.

Que voulait donc me faire rectifier M. l'abbé Gravelaine ? Si, en publiant sa lettre, il avait pour but de se dérober à lui-même un brevet de spécialité pour la préparation immédiate au baccalauréat ès-sciences en remplacement de celui de bachelier ès-sciences qui lui manque, il a réussi; mais tout le monde comprendra que son intervention était complètement inutile dans la discussion.

Mon honorable contradicteur me demande l'explication des mots hautes sciences qu'il a dans son mémoire. Je le prie de vouloir bien s'adresser à M. le rapporteur de la Commission du collège qui est le père de cette heureuse expression. — programme article 4. — que je ne connaissais pas plus que M. l'abbé Gravelaine avant la publication du rapport.

Veillez agréer, Monsieur le Recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

A. SIOEN-PIN.

Voici quelles sont les conséquences pratiques de l'augmentation du timbre des affiches, si la disposition additionnelle proposée à ce sujet au Corps législatif est adoptée.

Actuellement, les affiches à 5 centimes, très nombreuses pour les ventes de toutes natures opérées par les officiers ministériels, sont imprimées sur un quart de colombier (44 centimètres sur 32). D'après le projet, ce format entraînerait un timbre de 40 centimes, c'est-à-dire le double de l'impôt actuel. Pour ne payer que 5 centimes, il faudra descendre au quart Jésus (33 centimètres sur 28), ce qui forcera les imprimeurs à modifier la grosseur des caractères et à rendre l'affiche moins lisible.

Mais pour les grandes affiches, l'augmentation d'impôt équivaut véritablement à une prohibition. Aujourd'hui, toutes les affiches d'un format plus étendu que le quart colombier, portent un timbre invariable de 40 centimes, quelle que soit leur grandeur. D'après ce nouveau projet, au contraire :

L'affiche 1/2 colombier	payera 15c. au lieu de 40.
» Jésus	» 30 »
» colombier	» 40 »
» double Jésus	» 40 »
» double colombier	» 60 »
» quadruple Jésus	» 80 »
» quadruple colombier	» 115c. »

Un arrêté du ministère des travaux publics de Belgique annonce que les eaux de la partie de l'Escaut, s'étendant de la frontière française aux barrages d'Autrive inclusivement, seront baissées pendant un mois, soit du 5 juillet au 5 août prochain. Cette baisse des eaux est nécessaire par la construction d'un pont sur la Scarpe inférieure.

Les compagnies de chemins de fer belges suivent l'exemple de la compagnie de l'Etat; le Nord-Belge, d'accord avec la compagnie du Luxembourg, vient de réduire le tarif des voyageurs entre ses principales stations et Bruxelles (quartier Léopold) par Namur.

On nous prie d'appeler l'attention de l'Administration municipale sur la nécessité de prendre un arrêté préstrivant l'arrosement des rues de la ville, pendant la saison des chaleurs. L'arrosement qui se fait l'interprète de cette réclamation, au nom de la salubrité publique, croit aussi devoir ajouter que la mesure de l'arrosement, pour qu'elle soit plus efficace, devrait être mise en pratique dans la matinée et dans l'après-midi. En effet, si l'on arrosait à midi, au moment de la grande chaleur, l'évaporation très rapide de l'eau la rendrait presque sans effet.

Le Cercle du Dauphin, créé en 1803, inaugurera, dimanche prochain 17 juin, son nouveau local. A cette occasion, il offrira à ses membres honoraires un concert qui sera suivi d'un bal. Voici le programme de ce concert :

PREMIERE PARTIE.

1. Fantaisie pour Harmonie, exécutée par les amateurs;
2. Les Etoiles, romance, chantée par M. Varin;
3. Air varié pour Basson, exécuté par M. Desbonnet;
4. La Liberté, romance chantée par M. A. Mauguier;
5. Fantaisie pour Hautbois, exécutée par M. Barrez;
6. Chansonnettes par M. Michel.

DEUXIEME PARTIE.

1. Fantaisie pour Harmonie, exécutée par les amateurs;
2. Romance chantée par M. Varin;
3. Fantaisie pour Saxophone, exécutée par M. Knorr fils;
4. Romance, chantée par M. Mauguier;
5. Fantaisie pour Hautbois, par M. Barrez;
6. Chansonnettes par M. Michel.

L'Harmonie sera dirigée par M. P. Hoffmann.

Le piano sera tenu par M. Verhille.

Autre nouvelle musicale. — Nous apprenons que la société la Fanfare doit se rendre, le 22 juillet prochain, au concours de Binche (province du Hainaut). Elle aura pour concurrentes la musique de la Garde civique de Bruxelles et celles de Chatelineau et de Gilly.

C'est la première fois que notre jeune société prend part à un concours et nous espérons bien que son premier combat sera une victoire.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 2 au 8 juin 1866 inclus.

NAISSANCES.

26 garçons et 31 filles.

MARIAGES.

4 juin. — Auguste Berteloot, garçon boulanger, et Mathilde Meeuws, journalière. — Louis Robin, employé de commerce, et Elisa Manriques, tailleur. — Joseph Lerouge, tisserand, et Juliette Lefebvre, journalière. — Charles Mesdagh, tisserand, et Florence Broucke, tisserande. — Louis Marcy, domestique, et Reine Millecamps, cuisinière.

DECES.

2 juin. — Anne Couteau, veuve de Denis Wittendal, 77 ans, ménagère, rue de la Banque.

4. — Jean Raux, veuf de Auguste Fricat, 84 ans, préposé de douanes Grande-Rue. — Theophile Verquille, 15 ans, maçon, Quai du canal. — (Odile Cuvelle, célibataire, 18 ans, piquière, rue du Haut-Fontenoy. — Julien Decolignies, époux de Rosalie Descamps, 47 ans, tisserand, à l'Embranchement.

5. — Jean Vanderstraete, 46 ans, ourdisseur, à l'Epeule.

6. — Josephine Rasse, célibataire, 33 ans, rattacheuse, au Trichon. — Camille Natalis, épouse de Edouard Leclercq, 25 ans, ménagère, rue de Nouveau Monde.

7. — Edouard Blomme, célibataire, 47 ans, bacleur, à l'Hôpital.

8. — Marie Choteau, veuve de Louis Davrain, 83 ans, ménagère, route de Mouvaux.

En outre il est décédé 15 garçons et 11 filles au dessous de l'âge de 10 ans.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 10 juin

Sommes versées par 67 déposants, dont 11 nouveaux. 7.760 —
38 demandes en remboursement. 9.454 63
Les opérations du mois de juin sont suivies par MM. L. Watine et C. Bourbier directeurs.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

Consommation de la houille. — Un statisticien a calculé qu'à l'heure qu'il est on consomme en France pour le service des chemins de fer 3 millions de kilogrammes de charbon de terre par jour. Par an, 1 milliard 100 millions de kilogrammes environ.

Cette consommation s'applique à l'exploitation de 12.000 kilomètres de chemins de fer. L'ensemble des voies ferrées en Europe est de 60.000 kilomètres; en partant de ce nombre de kilomètres, le chiffre de la consommation journalière du charbon de terre (rien que pour les chemins de fer) en Europe est, par jour, de 15 millions de kilogrammes, et, par an, de 5 milliards 400 millions de kilogrammes.

En Angleterre, on a fait des calculs analogues, et on y parle beaucoup de l'épuisement, — dans un temps donné, — des mines de houille. Le Times traite la question en ces termes :

Dans trois générations, dit-il, c'est-à-dire à l'époque où vivront les enfants de nos enfants, on nous assure que tout le charbon qui existe dans nos îles à une profondeur de 4.000 pieds (1.220 mètres) sera épuisé si notre consommation continue à augmenter dans les proportions actuelles. Le charbon est tout pour nous. Sans charbons nos manufactures se ferment, et dans nos fonderies et nos usines régnera le silence du tombeau. La locomotive restera immobile sous le hangar, et le rail sera enterré sous les mauvaises herbes. Nos rues seront plongées dans l'obscurité et nos maisons seront devenues inhabitables. Nos rivières perdront le souvenir des roues de navires à vapeur, et nous serons de nouveau séparés par des jours de la France, par des mois des Etats-Unis. La poste reculera ses distributions; un millier d'arts et de métiers quitteront successivement, et ensuite en masse, un sol épuisé, comme les bons compagnons s'échappent lorsque les brocs sont vidés; comme un homme pleure la perte d'un ami, de la fortune ou d'une jambe, nous pleurerons la perte de notre puissant auxiliaire.

Chaque heure, chaque minute, renouvellera le regret de cette perte irréparable. La sage Angleterre sera alors comme la vierge folle qui n'a pas d'huile dans sa lampe. Nous serons enterrés et comme suffoqués par le grand nombre d'édifices et de machines qu'il ne sera plus possible d'utiliser, par le grand nombre de cités que nous cesserons d'habiter. Qui voudra vivre à Manchester ? Qui sera capable de trainer son existence décolorée dans la vaste métropole ? Il n'est pas si difficile de se rendre compte de l'état auquel nous retournerons, il suffit pour cela d'invoquer les souvenirs d'un homme d'une cinquantaine d'années !

Mais nous pensons, dit le Times pour se consoler, lorsque cette époque sera arrivée, nous aurons découvert le moyen d'emmagasiner (littéralement de mettre en bouteilles) la force incessante et sans fin des marées et des vagues, et d'utiliser le courant des fleuves comme puissance motrice.

L'idée que le Times émet en riant est sérieuse. Nous avons parlé dans le temps des essais du Père Basiaco qui voulait se servir de la force du courant des fleuves pour faire remonter les bateaux contre le courant, et pour transporter des convois sur la berge: par un système d'engrenages, l'inventeur romain voulait même utiliser la force du courant à distance et comme force motrice dans les manufactures. Aujourd'hui nous avons vu, amarré dans la Seine, une espèce de bateau muni de palettes qui est destiné à renouveler les essais de même nature.

(Science pittoresque.)

FAITS DIVERS

On lit dans le Manuel du spéculateur à la Bourse, par P. J. Proudhon, p 136 et 137 :

« Le prince de Talleyrand, dit M. de Mériciel, avait très-bien compris la difficulté des jeux de Bourse, l'impossibilité des bénéfices en jouant pour jouer. Quand il faisait une opération, il la voulait faire à coup sûr. Ce n'était jamais qu'avec l'appui d'un secret important, ou d'une évènement dont il prévoyait la portée, qu'il se mettait au jeu. Il était d'ailleurs très méfiant. Ce fut lui qui répondit à l'un de ses amis qui se plaignait d'avoir été trompé au jeu: « C'est abominable; mais trouvez-moi donc un autre moyen de gagner ! »

L'auteur cite une opération dans laquelle ce roué de la diplomatie fut pourtant pris au piège de ses finasseries. Il avait fait vendre 600,000 fr. de rentes à découvert en quelques jours. L'agent du prince n'était pas sans inquiétude, car la tendance à la hausse était nettement accusée.

Tout-à-coup on apprend l'intervention de la France en Espagne. C'était la guerre, et la guerre effraye toujours la Bourse. Mais on apprit en même temps que les puissances étrangères donnaient leur assentiment à cette intervention. La Bourse ne fut nullement effrayée et la rente per-

sista à monter. La vente de ces 600,000 francs produisit une perte de 400,000 francs. L'agent présenta lui-même son compte de liquidation au prince, qui le reçut très-gracieusement, paya sa dette et se contenta de dire: « Nous serons plus heureux une autre fois. »

Le Moniteur public l'arrêté en vertu duquel sont admissibles à l'Exposition universelle de 1867 les œuvres exécutées par des artistes français ou étrangers depuis le 1^{er} janvier 1855, et qui n'ont pas figuré à l'Exposition universelle de ladite année.

Le Gouvernement anglais vient de promulguer l'acte du parlement qui dégage de toute responsabilité les administrateurs des musées et autres établissements publics qui préteront les ouvrages d'art appartenant à ces établissements pour l'Exposition universelle de Paris en 1867. Aux termes de la loi, les personnes désignées sont autorisées à confier les objets dont il s'agit au lord-président du conseil privé pendant une année, et elles sont mises à l'abri de toute réclamation en raison de pertes ou de dommages.

On donne des nouvelles peu rassurantes de la santé de Bally.

Le médecin qui soigne le pauvre dompteur craint l'invasion de la gangrène.

Le fait suivant vient de se produire à Schaffhouse: un magistrat s'est vu enlever la cervelle. D'un autre côté, sur la nouvelle que par suite de l'état actuel de l'Italie il subsistait de grandes pertes dans ce pays, un ex-préfet fribourgeois vient de se suicider.

C'est le 28 mai qu'a commencé par devant N. Betts, commissaire des Etats-Unis, délégué à cet effet, l'enquête relative à l'extradition du nommé Ernest Sureau-Lamirande, accusé de s'être réfugié aux Etats-Unis après avoir enlevé de la succursale de la Banque de France à Poitiers, une somme d'environ 700,000 francs. M. Betts a promis de donner le 30 mai sa décision sur les points en litige.

Sur la demande qui lui en est faite, M. le consul général de France donne de plus amples détails sur les deux courtes entrevues qu'il a eues avec le prévenu. Comme il lui faisait remarquer que sa reddition volontaire et la remise de l'argent seraient sans nul doute des raisons d'obtenir un adoucissement de la peine à laquelle il serait probablement condamné, l'accusé s'écria: « Oh ! c'est ici que commence ma punition, car j'ai perdu en allant de Paris à Ostende 200,000 francs de l'argent soustrait; cet argent se trouvait dans un mouchoir que je n'ai pu retrouver; je ne pouvais le réclamer à cause de sa position; et si j'accusais cette perte, personne ne me croirait. » Je lui demandai ce qu'il avait fait du restant de la somme, et M. Lamirande répondit qu'il avait encore environ 130,000 à 135,000 fr., mais que pour le reste il ne pouvait ou ne voulait dire ce qu'il en avait fait.

Aspe, l'assassin de la femme Guillonet, à Toulouse, est arrivé au bagne mercredi soir. Il est venu dans un wagon spécial. Il n'a pas témoigné la moindre émotion lorsqu'on a procédé à sa nouvelle toilette. Sa physionomie respire l'austérité.

On dit que depuis la prononcé de son jugement par la Cour de Toulouse, il raconte avec un sang-froid imperturbable les diverses péripéties de l'horrible drame dont il a été l'un des acteurs. D'après la version qu'il donne, ce serait à la suite d'une violente querelle qu'il aurait d'abord assommé la victime, en lui portant à la tête deux coups avec une bûche trouvée dans l'appartement même; il prétend que la femme Guillonet avait menacé de le frapper avec un couteau.

Quant à la tête de cette malheureuse, après l'avoir brûlée pour la rendre méconnaissable, il en aurait ensuite transporté les débris dans un moulin, où il les aurait jetés pour que la roue achevât l'acte de destruction.

Le musée de Gelfe (Suède) est un des plus riches du Nord de l'Europe. On apprendra donc avec regret que des malfaiteurs s'y sont introduits dans la nuit du 30 au 31 mai et ont enlevé la plus grande partie des médailles et monnaies précieuses qu'il renfermait. On espère trouver la trace de ces hardis et adroits voleurs.

Nos voisins d'outre-Manche prennent au sérieux la loi qui protège les animaux contre les sévices. Nous ne sommes donc pas surpris d'apprendre qu'un inspecteur chargé d'une mission spéciale vient d'être envoyé dans le comté de Dorset par la société centrale de Londres, afin de réprimer les actes de brutalité et de barbarie auxquels se livrent envers les chevaux les habitants de ce comté.

On annonce la prochaine publication du premier volume des Mémoires de M. de Lamartine.

Un Comité qui compte dans son sein les sommités politiques et sociales de l'Angleterre vient de se constituer en vue d'élever, au moyen d'une souscription nationale, une statue à Lord Palmerston; elle serait érigée sur la place qui avoisine la Chambre des communes.

Les correspondances d'Athènes nous entretiennent des exploits du banditisme dans la Grèce moderne. Un chef de bande, usant de représailles contre la police du pays, vient de promettre 10,000 drachmes à qui lui apportera la tête d'un charbonnier qui s'est permis de tuer un brigand parent du susdit chef de bande. En attendant que notre brave charbonnier (c'était peut-être un Auvergnat exerçant son industrie dans la patrie de Périclès), ait payé de sa tête cet acte de courage, on vient de décapiter à Missolonghi sept brigands dans une seule matinée.